

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 février 2017

L'an deux mille dix-sept et le six février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.

Présents : Mr LYAN Pierre, Mme CORSI Adeline, Mr LE FLOCH Christophe, Mr BOUCHET Vincent, Michel NORE, Mme SCACHE Marina, Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle, Mme ANDANSON Sylvie, Mr BRUN Hervé, Mr CHALARD Patrick.

Excusé ayant donné pouvoir : Mr CORSI Clément a donné pouvoir à Mr LYAN Pierre

Mme CORSI Adeline a été élue secrétaire.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 16 JANVIER 2017 :

Le compte-rendu de la séance du 16 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

II – POINT SUR LES DELEGATIONS :

- S.B.A. : Hervé BRUN, délégué, était excusé pour le dernier comité syndical.
- S.I.A.D. : Prochain comité syndical le 9 février avec à l'ordre du jour la participation exceptionnelle des communes.
- Eolien : Hervé BRUN demande l'avancée de ce dossier. Deux opérateurs sollicitent actuellement la commune, Nordex et Quadran, mais statu quo quant à l'avancée.. La position des élus reste la même dans la négociation avec les opérateurs : pas de pression, de la transparence et l'exigence de retombées financières pour la commune.
A noter : le projet de l'opérateur allemand sur Saint-André le Coq a été abandonné en raison des dernières mesures qui donneraient des résultats insuffisants.
- CCPL : le prochain conseil communautaire de la nouvelle communauté de communes Plaine Limagne aura lieu le vendredi 10 février à Randan. Au cours de ce conseil aura lieu l'élection des délégués et représentants dans les différents syndicats et instances.

III – POINT D'AVANCEE DES DOSSIERS ET DES COMMISSIONS :

- Future mairie : la visite de la nouvelle mairie proposée à la population le 28 janvier a été un moment simple, sympathique et les réactions ont été généralement positives. C'est une vraie satisfaction pour les élus qui se sont beaucoup investis dans ce projet et ont donné beaucoup de temps dans le suivi du chantier. Concernant l'inauguration, en raison des élections présidentielles et législatives, la période de réserve s'étendra de mi-mars à mi-juin. Elle pourra donc avoir lieu soit début d'été, soit en septembre.
>Rétro planning à mettre en place.
> A VOIR :
 - Suite à la visite de SICLI du 6/2 : plan d'évacuation et extincteurs, point de rassemblement qui pourrait être vers la place PMR, maintenance baie de désenfumage+sortie de secours.
 - Eclairage façade côté rue et point lumineux place PMR.
 - En attente des plans de récolement précis des réseaux intérieurs et extérieurs

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 06/02/2017

- Choix et commande du mobilier du secrétariat, bureaux rez de jardin et salle du conseil + micro-onde, four, frigo...
 - Recyclage du mobilier existant au 1^{er} étage dans l'attente espérée mais encore incertaine de financements européens pour tiers-lieux.
 - Passage de la commission de sécurité ? voir Pascal LABBE
 - Drapeaux et fixation, emplacements ?
 - WIFI 63
 - Transfert du photocopieur/imprimante
 - Mise en place d'une commission (Pierre, Joëlle, Sylvie, une enseignante, un animateur de l'ALSH...) pour réflexion sur l'équipement et le fonctionnement de la bibliothèque en partenariat avec Sylvie et Patricia de la médiathèque de la CCPL.
 - Inscription des noms sur les portes des bureaux et sur façade (voir cahier des charges)
- Assainissement : Arrêté préfectoral relatif à la loi sur l'eau affiché depuis le 31/1/2017 pour une durée d'un mois. Etude géotechnique rendue prochainement. En attente pour relecture et corrections éventuelles du CCTP en cours de rédaction par Egis Eau.

- Finances :

- Dépenses d'investissement 2017 – service assainissement (**délibération n°1**): Le Conseil Municipal votera le budget en mars 2017. En attendant, il y aura lieu de réaliser des dépenses d'investissement relatives à l'étude géotechnique. Le code général des collectivités territoriales permet dans ce cas au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à mandater les dépenses dans la limite du ¼ du montant des investissements réalisés l'année précédente. Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L16121. Considérant que des travaux d'investissement sont en cours (étude géotechnique) et qu'il y aura lieu de payer des factures avant le vote du budget 2017.

Après avoir entendu Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart du montant des crédits ouverts en investissement (hors crédits afférents au remboursement de la dette) :

▪ **Compte 2315-102 : 2 400 €**

- Surtaxe d'assainissement 2017 (**délibération n°2**) : Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'ils disposent, pour 2017, de toute liberté pour fixer le montant de la surtaxe d'assainissement revenant à la commune, et rappelle que l'année précédente la redevance d'assainissement se décomposait comme suit :
 - Abonnement : **10 €** hors T.V.A.
 - Surtaxe d'assainissement communale hors T.V.A. par m3 : **1.05 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de fixer le montant de la surtaxe d'assainissement à facturer en 2017 pour le compte de la commune :

▪ abonnement : **10 €** hors T.V.A.
▪ surtaxe d'assainissement communale hors T.V.A. par m3 : **1.10 €**

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 06/02/2017

- Gestion des équipements municipaux ; mise en place d'une commission de travail (Pierre, Patrick, Michel, Sylvie) pour compilation et établissement d'un règlement pour l'ensemble des locaux municipaux mis à disposition.
- Terres communales et baux précaires : point à faire sur l'ensemble des terrains communaux et des baux précaires correspondants (Pierre, Christophe, Hervé)
- Dates et évènements à venir :
 - Suite à la réunion du CCAS du 2 février : prochaine réunion avec l'assistante sociale du secteur pour attention particulière des personnes en difficultés ; après-midi gourmand le 25 mars, évènements à réfléchir dans la future bibliothèque avec les présidents d'association (après-midi ou soirées jeux, temps intergénération...)
 - Commission des chemins le 9 mars à 18h30.
 - Fêtes : mise en place d'une commission de travail (Pierre, Vincent, Joëlle, Sylvie + associations) avec une première réunion le 14/2 à 20 heures :
 - ✓ Fête patronale : deux demandes de forains actuellement mais aucune animation prévue. Proposition d'un moment convivial autour du four à l'occasion du vide-grenier organisé par Loisirs-Evasion le 14 mai.
 - ✓ 14 juillet : embrasement de l'église avec intervention d'une troupe ?
 - Inauguration de la mairie en septembre.
 - Dates des prochains CM : 6 mars à 20h, 3 avril à 20h30, 15 mai à 20h30, 12 juin à 20h30, 10 juillet à 19h (bilan mi-mandat suivi d'un barbecue), 4 septembre à 20h30.

IV – QUESTIONS DIVERSES :

Hervé BRUN sera moins disponible l'année à venir en raison de nouveaux engagements professionnels. Il reste intéressé pour continuer à participer à la réflexion sur l'éolien.